



Contact : *Association France Palestine Alsace* - BP 7436 - 68007 COLMAR - site internet : [www.afps-alsace.com](http://www.afps-alsace.com)

**Remplir le formulaire**

## Appel aux dons - Année 2020

<b>Nom prénom</b>		<b>Email</b>	
<b>Adresse</b>			<b>Portable</b>
<b>CP</b>	<b>Commune</b>		<b>Fixe</b>
Je souhaite participer au programme de coopération avec la Palestine pour l'année 2017 <sup>(*)</sup>			
Je souhaite participer au financement des missions AFPS Alsace <sup>(**)</sup>			
Je soutiens l'activité de l'association <sup>(***)</sup>			
Vos dons feront l'objet d'un reçu donnant droit aux réductions fiscales attachées aux associations d'intérêt général			<b>TOTAL</b>
Chèque à établir au nom de AFPS Alsace	Bulletin accompagné à retourner à : <b>AFPS Alsace – BP 704636</b> ou par courriel : <a href="mailto:afps.alsace.solidarite@gmail.com">afps.alsace.solidarite@gmail.com</a> accompagné du chèque ou d'un virement		Date et signature
Paiement par virement	Crédit mutuel – AFPS Alsace IBAN : FR76 1027 8039 0100 0204 7530 167 BIC : CMCIFR2A		

(\*) Le financement des programmes annuels de coopération avec la Palestine de l'AFPS Alsace fait intervenir les fonds propres de l'AFPS Alsace (résultat des ventes de produits palestiniens principalement) et des subventions des collectivités territoriales. Les dons et subvention sont entièrement reversés au porteur de projet, sans frais administratifs.

(\*\*) Les missions en Palestine présente un coût certain. Afin d'éviter que les questions d'argent ne soient un obstacle empêchant des adhérents de participer à ces missions, l'AFPS Alsace recherchera avec eux des solutions de financement.

(\*\*\*) L'AFPS Alsace, pour l'ensemble de ses activités fait face à des dépenses que la part des cotisations restant à l'AFPS Alsace après reversement à l'AFPS Nationale ne couvre pas.

*Cotisations et dons feront l'objet d'un reçu donnant droit aux réductions fiscales attachées aux associations d'intérêt général.*